Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques
---
Fédération syndicale unitaire

Déclaration préalable des commissaires paritaires du SNASUB-FSU CAPN des SAENES du jeudi 20 mars 2014

La mise en œuvre des nouvelles grilles de carrières des personnels de la catégorie C au 1er février dernier a montré par l'absurde pourquoi le SNASUB-FSU ne pouvait en son temps se satisfaire de la "revalorisation" de la catégorie B dite du nouvel espace statutaire.

Ce nouvel espace statutaire (NES) désigne l'espace indiciaire des carrières des agents de catégorie B au sein de la grille de rémunération de la fonction publique. Le NES nous avait été "vendu" par le gouvernement d'alors et les organisations syndicales signataires (dont nous ne faisions pas partie) comme **LA** revalorisation qui devait enfin permettre **LA** reconnaissance des agents de catégorie B.
Quelques quatre années plus tard, une fois de plus, force est de constater que les grilles de carrières et de rémunérations de la catégorie B, à l'instar de celles de la catégorie C, restent percutées par l'évolution du SMIC. Le NES n'a donc en rien constitué un remède durable à la "smicardisation" des traitements en catégorie B, malgré les promesses des uns et des autres à l'époque.
C'est d'ailleurs pour cela que l'application des nouvelles grilles de C a entrainé quelques modifications sur les grilles de B, qui ont été quelque peu retouchées, par un effet purement mécanique.

Ce bricolage a pour but d'empêcher que les effets de l'application des nouvelles grilles de C ne rendent par trop défavorables (en comparaison) les règles d'avancement d'échelon et de rémunération dans la catégorie B. Autrement dit, on est à cent mille lieues de mesures issues d'une réflexion générale sur ce que pourrait (devrait) être une vraie carrière d'agent public aujourd'hui.

Et dans un contexte salarial surdéterminé par le blocage de la valeur du point d'indice des agents publics, les mesures issues de ces opérations de bricolage en deviennent même presque indécentes : sans rapport en tout cas avec l'investissement professionnel des agents du service public en général, des agents de catégorie B en particulier.

Nous voudrions également profiter de cette CAPN pour insister auprès de vous, encore une fois, sur la nécessité de recréer des postes administratifs au sein de notre système éducatif.

En effet, alors que la Loi de refondation de l'école comporte un volet emplois en rapport avec les promesses du candidat François Hollande sur la priorité à l'éducation, alors que près de 13 000 emplois d'enseignants ont déjà été recréés depuis 2012, rien ne se passe ou presque du côté des missions dites supports en général et des personnels administratifs en particulier.

Pourtant, les conséquences des suppressions d'emplois ont été lourdes dans nos secteurs - près de 8 000 postes en moins depuis 2004 - et les missions dévolues à notre filière ne sont pas en voie d'extinction, ni dans les services académiques, ni dans les établissements, ni dans les universités... Bien au contraire !
Le SNASUB-FSU revendique donc des recréations d'emplois administratifs, bien au-delà des 150 du budget 2013. Pour renforcer le service public d'éducation, de la maternelle à l'université, la situation de nos missions et de nos personnels l'exigent. Cela favoriserait de surcroit, la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de requalification des emplois et des personnels discutée par ailleurs avec le ministère.

Requalification tant attendue par les collègues, en particulier par bon nombre de SAENES qui accomplissent au quotidien des missions supérieures à leur statut. Nous sommes de ce point de vue satisfait que le ministère de l'éducation nationale ait ouvert la discussion à ce sujet, **et souhaitons en la matière un plan pluriannuel ambitieux permettant d'en finir rapidement avec la situation scandaleuse de la filière administrative : des personnels de catégorie C et B notamment, occupant des emplois rémunérés largement en dessous de leurs missions et de leurs responsabilités quotidiennes.**